

ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES
DISTRICT DE FOOTBALL DE MAINE ET LOIRE
SAISON 2017-2018

La présente Annexe 5 vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F et de la LFPL.

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

Art.28 : Droits D'engagements :

Championnats Départementaux :	
Première Division	67 €
Deuxième Division.....	57 €
Troisième Division	57 €
Quatrième Division	50 €
Cinquième Division.....	50 €
D1 Féminin	50 €
D2 Féminin	50 €
Jeunes U19, U17, U15, U18F	35 €
Vétérans	50 €
Loisirs	50 €
Futsal.....	50 €
U13 et U14F	30 €
Coupes Départementales :	
Coupe de l'Anjou Seniors Jean CHERRE	50 €
Challenge de l'Anjou Seniors M	50 €
Coupe des Réserves.....	50 €
Challenge du District Hubert SOURICE	50 €
Coupe de l'Anjou Seniors F.....	50 €
Coupe de l'Anjou U19, U17, U15, U18 F	40 €
Challenge de l'Anjou U19, U17, U15.....	40 €
Coupe de l'Anjou Vétérans.....	50 €
Coupe de l'Amitié Vétérans.....	50 €
Coupe des Quadras Paul Augelle	50 €
Coupe de l'Amitié Loisirs.....	50 €
Coupe de l'Anjou Futsal	50 €
Challenge Futsal Féminin.....	30 €

Art. 186 & 187 : Participation d'un joueur non qualifié 35 €

TITRE 2 – LA LICENCE

[↪ Voir Annexe 5 LFPL](#)

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Art.167 : Participation en équipe inférieure pour :

Equipes de D1 et D2	30 €
Autres niveaux.....	20 €

Infraction dans la composition des équipes	35 €
Art.176 : Redevance tournois	Gratuité

TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES

[↪ Voir Annexe 5 LFPL](#)

PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX

TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX (TOUTES CATEGORIES CONFONDUES)

Art.26 : 1- Forfait (toutes catégories)

1 ^{er} forfait partiel :	Droit d'engagement
2 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
3 ^e forfait partiel (forfait général) :	Double du droit d'engagement
Forfait général direct après le début des compétitions :	Triple du droit d'engagement

Art.28 : Retard envoi feuille de match :

Jusqu'à 4 jours de retard	15 €
A compter du 5 ^e jour	15 € supplémentaire

Feuille de Match Informatisée - Dispositions prises lors de l'AG du 21.10.2016 et conformément à l'article 200 des RG FFF :

- 1^{er} dysfonctionnement : amende de 15 € pour le club de l'équipe responsable
- 2^e dysfonctionnement : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable
- 3^e dysfonctionnement : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable et la commission sportive pourra décider de la perte du match par pénalité pour l'équipe responsable.

Art.32 : Redevance forfaitaire par équipe engagée :

Première Division	73 €
Deuxième Division.....	58 €
Troisième Division	58 €
Quatrième Division	40 €
Cinquième Division.....	40 €
D1 Féminin	0 €
D2 Féminin	0 €
Jeunes U19, U17, U15, U18F	0 €
Vétérans.....	40 €
Loisirs	40 €
Futsal.....	20 €
U13 et U14F	0 €

DISPOSITIONS STATUTAIRES / REGLEMENT INTERIEUR

Art. 1 du règlement intérieur :

Absence à l'Assemblée Générale du District : Droit d'engagement équipe fanion